Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20261106-802026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

80/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six le six novembre à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M Serge GUINARD, Maire.

Date de la convocation : 29/10/2026 Date d'affichage : 29/10/2026

ETAIENT PRESENTS : M. GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, Mme GOUFFIER L, M. BALCOU E, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIT ABSENT : Mme BAUDOUARD L (Procuration à Mme MORICE DOMRAULT), M. VILSALMON B.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. LEGROS Nicolas.

OBJET 4.1 : INDEMNISATION FORFAITAIRE DU TELETRAVAIL

Mme Berechel, Conseillère déléguée aux RH soumet au conseil l'indemnisation forfaitaire du télétravail fixée à 2.88 € par journée de télétravail effectuée dans la limite d'un plafond de 253.44 € par an.

Après en avoir délibéré par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 4 abstentions,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

❖ EMET un avis favorable au versement de l'indemnité forfaitaire de télétravail.

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire Le Maire

NICOLAS LEGROS SERGE GUINARD